



## ÉDITION 2026 DU CONCOURS DE DISSERTATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA SADC

### 1. Critères d'éligibilité :

Le concours est ouvert à tous les étudiants actuellement inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur des 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

### 2. Sujet du concours :

Le sujet du concours est « **Analysez les points communs et les différences entre les difficultés rencontrées par les fondateurs de la SADC au XX<sup>e</sup> siècle et celles auxquelles la Région est confrontée aujourd'hui. Quelles leçons tirées des actions des fondateurs de la SADC recommanderiez-vous d'adopter ou d'adapter pour répondre aux dilemmes régionaux contemporains ?** »

Au cours de sa réunion d'août 2020, le Conseil des ministres de la SADC a chargé le Secrétariat de la SADC de mettre en œuvre l'initiative visant à reconnaître et à honorer les fondateurs de la SADC. Cette initiative, approuvée par le Conseil de la SADC, a pour objectif de rendre hommage aux fondateurs de la SADC pour leur contribution à la création de l'organisation et leur poursuite ultérieure d'un programme d'intégration régionale.

À cet effet, le Secrétariat de la SADC invite les étudiants actuellement inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur à soumettre leurs essais. La formulation de l'essai et son contenu doivent viser à promouvoir le rôle joué par les fondateurs de la SADC en tenant compte des objectifs et du programme commun de la SADC.

**Les objectifs de la SADC, tels qu'énoncés à l'article 5 du Traité de la SADC (1992), visent à :**

- réaliser le développement et la croissance économique, réduire la pauvreté, améliorer le niveau et la qualité de vie des populations de l'Afrique australe, et soutenir les personnes socialement défavorisées grâce à l'intégration régionale ;
- développer des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs ;
- promouvoir et défendre la paix et la sécurité ;
- encourager un développement auto-suffisant fondé sur l'autonomie collective et l'interdépendance des États membres ; assurer la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
- promouvoir et optimiser les emplois productifs et la mise en valeur des ressources de la Région ;
- garantir une exploitation durable des ressources naturelles et une protection efficace de l'environnement ;

- renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, sociaux et culturels profonds et de longue date entre les peuples de la Région.

**Le programme commun de la SADC est étroitement lié aux objectifs de la SADC et repose sur une série de principes et de politiques, y compris les suivants :**

- promouvoir la croissance économique et le développement socioéconomique durables et équitables dans la Région, visant à réduire la pauvreté, avec pour objectif ultime son éradication ;
- promouvoir des valeurs politiques communes, des systèmes et d'autres valeurs partagées, transmis à travers des institutions démocratiques, légitimes et efficaces ; et
- promouvoir, consolider et maintenir la démocratie, la paix et la sécurité.

### **3. Contexte**

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une communauté économique régionale regroupant 16 États membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la République Démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

En 2020, la SADC, en tant qu'institution, a commémoré le 40<sup>e</sup> anniversaire de son parcours, débuté le 1er avril 1980, date à laquelle son précurseur, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a été officiellement créée à Lusaka, en République de Zambie, avant d'être transformée en SADC le 17 août 1992 à Windhoek, en République de Namibie. Depuis sa création, la SADC a fait preuve d'un engagement inébranlable envers l'avancement du programme d'intégration régionale, en mettant l'accent sur le développement socio-économique, la paix, la stabilité et la sécurité dans la Région.

À partir de 1977, des consultations actives ont été entreprises par des représentants de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, du Royaume d'Eswatini, de la République Unie de Tanzanie et de la Zambie, travaillant ensemble sous la bannière des États de la ligne de front. La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), précurseur de la SADC, a été officiellement créée le 1er avril 1980 et regroupe tous les États d'Afrique australe gouvernés par des majorités. Les pays membres fondateurs étaient : l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Royaume d'Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe. Les chefs d'État et de gouvernement des États de la ligne de front et les représentants des gouvernements du Lesotho, du Malawi et du Royaume d'Eswatini ont signé la déclaration de Lusaka intitulée « Vers la libération économique » à Lusaka, en Zambie, marquant ainsi la naissance de la SADCC.

Les fondateurs de la SADC sont : les présidents Julius Nyerere (Tanzanie), Kenneth Kaunda (Zambie), Seretse Khama (Botswana), António Agostinho Neto (Angola), Robert Gabriel Mugabe (Zimbabwe), Samora Machel (Mozambique), le Dr Kamuzu Banda (Malawi), ainsi que les rois Moshoeshoe II (Lesotho) et Sobhuza II (Eswatini).

## **4. Objectif général**

- (i) Sensibiliser les citoyens de la SADC, par le biais d'une recherche fondée sur des faits, à la genèse historique et au processus d'intégration régionale, ainsi qu'au rôle essentiel joué par les fondateurs de la SADC.
- (ii) rendre hommage aux fondateurs de la SADC et sensibiliser les citoyens de la SADC à l'histoire de la libération de l'Afrique australe, de la coopération régionale et de l'intégration régionale, tout en reconnaissant la contribution pionnière des fondateurs de la SADC.

## **5. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de ce concours de dissertation sont les suivants :

- (i) mener une recherche sur l'histoire des Fondateurs et les rôles qu'ils ont joués dans la libération de l'Afrique australe et la création de la SADC ;
- (ii) présenter leurs réalisations individuelles, leurs rôles, ainsi que leurs discours et citations marquantes ;
- (iii) mettre en lumière l'héritage des pères fondateurs de la SADC ; et
- (iv) produire un document qui servira à sensibiliser les citoyens de la SADC, en particulier les jeunes, à l'histoire et aux pères fondateurs de la SADC et, ce faisant, à préserver leur héritage.

## **6. Consignes**

Les dissertations sont coordonnées par les ministères de l'éducation dans tous les États membres de la SADC. Il incombe aux responsables gouvernementaux des États membres de la SADC de soumettre les trois (3) meilleures dissertations au Secrétariat de la SADC pour qu'elles soient évaluées au niveau régional.

**REMARQUE :** Le Secrétariat de la SADC **n'acceptera pas les soumissions individuelles** ; celles-ci seront automatiquement rejetées et disqualifiées.

Les dissertations devront comporter au **maximum 4 000 mots**. La date limite de soumission des candidatures aux ministères chargés de l'enseignement supérieur des États membres de la SADC est fixée au **31 janvier 2026**. La date limite pour que ces ministères transmettent les candidatures au Secrétariat de la SADC, par l'intermédiaire de leurs Points de contact nationaux respectifs, est fixée au **28 février 2026**.

Toutes les dissertations doivent être dactylographiées et soumises à la fois en version papier et en version électronique au format Microsoft Word. Les participants sont priés de signer et parapher chaque page de la version papier afin de garantir qu'aucune modification n'a été effectuée après la soumission. Toutes dissertations doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de la SADC (anglais, portugais ou français). Chaque soumission doit être accompagnée d'un **formulaire de participation au Concours de dissertation des établissements d'enseignement supérieur de la SADC**, contenant : les coordonnées complètes du participant, y compris une photo d'identité (format passeport), son adresse physique, son numéro de téléphone, une copie de sa carte nationale d'identité, une copie valide de sa carte d'étudiant nationale, son adresse électronique, et tout autre renseignement de contact pertinent.

## **7. Consignes relatives à la notation / Critères d'évaluation:**

La série de questions ci-dessous est destinée à guider les participants dans la rédaction de leur dissertation. En répondant à la question de recherche principale, les étudiants de l'enseignement supérieur doivent s'assurer de traiter les sous-questions suivantes dans leur dissertation :

### **1. Contexte historique :**

Quels ont été les principaux défis politiques, économiques et sociaux auxquels ont été confrontés les fondateurs de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC), devenue plus tard la SADC, lors de sa création à la fin du XXe siècle, en particulier dans le contexte du colonialisme et de la dynamique régionale de l'époque de l'apartheid ? **(1000 mots, 25 points)**

### **2. Résilience institutionnelle :**

De quelle manière la SADC a-t-elle évolué sur le plan institutionnel et politique pour faire face aux dilemmes régionaux modernes, et en quoi cela reflète-t-il ou s'écarte-t-il de la vision fondatrice d'autonomie et de solidarité régionales ? **(1000 mots, 25 points)**

### **3. Leçons tirées des fondateurs :**

Quelles leçons ou quels principes fondamentaux tirés des fondateurs de la SADC — tels que l'intégration régionale, la coopération économique, l'indépendance politique et la tolérance — restent pertinents et applicables pour relever les défis régionaux actuels ? **(1000 mots, 25 points)**

### **4. Implications en termes de politiques :**

Comment la SADC peut-elle adapter l'héritage et les valeurs de ses fondateurs afin de renforcer l'intégration régionale, la paix et le développement durable face aux pressions du XXI<sup>e</sup> siècle, telles que la mondialisation, la transformation numérique et l'évolution des intérêts géopolitiques ? **(1000 mots, 25 points)**

**Les critères d'évaluation sont les suivants :**

**Originalité** : Produire un contenu unique ou proposer une perspective entièrement nouvelle, passionnante et originale qui se démarque.

**Créativité** : Introduire une dimension ou une approche novatrice dans le style d'écriture, avec une tournure ou une perspective originale.

**Communication** : Transmettre un message positif sur la Région avec brio, créativité et imagination dans le choix des mots.

**Conformité au cahier des charges** : Respecter le type de dissertation, le sujet, le contenu, la limite de mots et les autres exigences définies, conformément aux consignes.

**Connaissance et compréhension** : Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure une personne a compris la question et dans quelle mesure elle connaît et articule le sujet, ainsi que l'étendue et la profondeur de ses connaissances.

**Argumentation et pensée critique** : Convaincre le lecteur avec des arguments solides et une utilisation efficace des informations pour raconter une histoire ou défendre une position particulière.

**Utilisation des sources** : Il s'agit d'examiner tous les types et toutes les gammes de sources utilisées dans la construction de votre dissertation afin de démontrer une analyse allant au-delà des textes de base et d'inclure des ouvrages actuels et respectables, voire de discuter des ouvrages controversés.

**Style et présentation** : Il s'agit de la manière dont l'auteur parvient à présenter la substance et le contenu, par exemple en ce qui concerne l'orthographe, la ponctuation, la grammaire et la construction des phrases, etc.

**Note** : L'essai ne doit pas contenir de représentations de violence, de langage sexuellement explicite, d'abus de substances, ni de propos vulgaires, même dissimulés par des symboles ou des substituts. Il doit également faire preuve d'une sensibilité particulière envers les questions de race, de culture, de tribu, de religion et de liberté d'association.

#### **Règles et directives du concours :**

- (i) Les travaux soumis par les participants ne doivent pas avoir été publiés ou diffusés par une entreprise de diffusion, un journal, un blog, une station de radio, une station ou une agence de télévision enregistrés et/ou autorisés, ou diffusés sur un site Internet d'une agence enregistrée et/ou autorisée dans l'un des États membres de la SADC.
- (ii) Une seule soumission est autorisée par participant. Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, munis d'une carte d'étudiant valide d'étudiant en cours de validité.
- (iii) Tous les candidats ressortissants de la SADC peuvent participer au concours, à l'exception des étudiants qui travaillent dans des institutions sous contrat avec la SADC, des filiales de la SADC et du personnel du Secrétariat de la SADC.
- (iv) Toutes dissertations doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de la SADC (anglais, portugais ou français). Cependant, des extraits dans une langue autochtone nationale de la Région SADC peuvent être inclus, avec traduction fournie dans un glossaire.
- (v) Le ton et la composition des dissertations doivent refléter la région de la SADC et être en lien avec ses habitants et leurs cultures.
- (vi) Les soumissions seront d'abord examinées et jugées par les ministères de l'éducation des États membres respectifs, qui transmettront les trois meilleures dissertations par État membre au Secrétariat de la SADC en vue d'une évaluation au niveau régional et de la sélection des trois (3) meilleurs gagnants.
- (vii) Les soumissions seront évaluées par les trois (3) membres du jury sélectionnés par le Secrétariat de la SADC et la décision du Secrétariat est définitive.

- (viii) Les candidatures soumises par des enseignants/professeurs, formateurs/tuteurs et des employés des établissements d'enseignement supérieur ne seront pas acceptées et ne seront pas prises en compte pour l'évaluation.
- (ix) L'utilisation de l'intelligence artificielle est strictement interdite. Les candidatures qui auront recours à l'intelligence artificielle seront disqualifiées.
- (x) Dans un esprit d'équité, il est demandé à tous les anciens lauréats de ne pas participer.
- (xi) Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit de ne pas décerner de prix pour l'un ou l'autre des essais si les candidatures ne répondent pas de manière satisfaisante aux exigences du concours.

### **Lauréat et prix**

L'essai gagnant recevra une récompense financière unique qui couvrira le paiement intégral des droits de propriété intellectuelle de l'essai. La récompense en espèce sera accompagnée d'un certificat signé par le Secrétaire exécutif de la SADC. Le prix sera directement versé au gagnant dans son pays d'origine par l'intermédiaire du Secrétariat.

Les prix sont les suivants :

- 1er prix = 2000 USD
- 2ème prix = 1500 USD
- 3ème prix = 1000 USD
- les dix premiers gagnants recevront tous des certificats signés par le Président de l'Organe de la SADC chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

L'annonce des lauréats sera publiée sur le site web de la SADC ([www.sadc.int](http://www.sadc.int)) ainsi que sur ses réseaux sociaux le **17 août 2026**.

Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit d'utiliser l'essai selon ses besoins. L'auteur conserve le droit de partager ou distribuer l'essai en dehors de la sphère du Secrétariat de la SADC sans conséquences, mais sans dénaturer le contenu ou le sens originaux de l'œuvre. L'auteur ne réclamera pas de droits d'auteur ou d'honoraires supplémentaires pour l'utilisation future de l'œuvre par le Secrétariat de la SADC. L'essai gagnant restera la propriété du Secrétariat de la SADC.

**ÉMIS PAR LE SECRÉTARIAT DE LA SADC  
GABORONE (BOTSWANA)  
DATE : 14 NOVEMBRE 2025**